

régime de pensions du Canada, en 1967, il ne suffira pas de laisser la prestation uniforme de la sécurité de la vieillesse à \$75 par mois. Comme le gouvernement a maintenant annoncé ce qui devrait arriver en 1966, 1967, 1968, 1969 et 1970, je pense qu'il devrait aussi annoncer quelles sont ses intentions en vue d'augmenter le montant de base de la sécurité de la vieillesse. Je persiste à croire, comme mon parti qui a appuyé la motion que j'ai présentée au comité, que la pension devrait être \$100 par mois et payable à l'âge de 65 ans.

Néanmoins, monsieur l'Orateur, nous accueillons avec plaisir l'annonce qui a été faite, et nous sommes particulièrement heureux qu'un important principe ait été établi, à savoir, que la pension universelle uniforme devrait être versée aux Canadiens à l'âge de 65 ans.

Je n'ai qu'une autre remarque à formuler. J'ai remarqué que le premier ministre a laissé entendre que l'exemption supplémentaire d'impôt sur le revenu dont peuvent maintenant se prévaloir les personnes âgées de 65 ans et plus disparaîtra progressivement. J'ai eu l'impression que l'exemption sera supprimée d'année en année. Qu'on me permette d'indiquer au gouvernement que nous avons encore le temps d'examiner cette proposition, et si le gouvernement croit qu'avec les pensions versées à ces âges, il n'est plus nécessaire de faire la distinction qui existait, plutôt que de supprimer l'exemption supplémentaire de \$500 pour ceux qui dépassent 65 ans, il serait préférable de porter pour tous l'exemption à au moins \$1500, aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu. A mon avis, c'est le genre de changement que le ministre des Finances devrait prendre en considération quand il présentera son budget.

Monsieur l'Orateur, les honorables députés savent fort bien quelles sont les améliorations que nous aimerions qu'on fasse, et j'espère les avoir exposées avec conviction dans les quelques remarques que j'ai faites à la Chambre. Or, même si on y trouve quelque critique, et l'idée que quelque chose de plus devrait être fait, au nom de notre parti et au nom du peuple canadien, j'aimerais déclarer que nous accueillons favorablement le genre d'annonce qui a été faite aujourd'hui.

M. Bert Leboe (Cariboo): Monsieur l'Orateur, au nom des députés de ce groupe, je tiens à dire sans tarder que nous sommes très heureux que le gouvernement ait jugé bon de prêter l'oreille aux délibérations du comité chargé d'étudier le régime de pensions du Canada et qui n'a pas épargné ses efforts. L'intention du gouvernement de combler l'écart entre 65 et 70 ans m'intéresse. Je veux parler de l'écart qui sépare 65 ans, âge normal

de la retraite, et 70 ans où l'on a droit à la sécurité de la vieillesse. Nous sommes heureux que cet écart soit sur le point d'être comblé et nous aimerions féliciter le gouvernement pour cette initiative.

Monsieur l'Orateur, je m'inquiète d'un système indexé de pensions rattachées au coût de la vie. Je ne veux pas dire que l'augmentation n'est pas nécessaire, mais j'estime qu'un régime permettant une revue périodique est bien supérieur à un système indexé qui risquerait d'ouvrir la boîte de Pandore. Nous allons sans doute être obligés, par des pressions diverses, d'adopter un régime indexé pour toutes sortes d'autres raisons, ce qui déclencherait la spirale inflationniste. A mon avis, le gouvernement devrait étudier très sérieusement cette situation. Si nous analysons sérieusement les principes d'une augmentation possible du montant des versements au titre de la sécurité de la vieillesse, nous découvririons, je crois, que le coût global de cette augmentation pour les Canadiens ne serait peut-être pas aussi considérable qu'elle peut le paraître à première vue, car si tous les citoyens ont droit à des versements, ils n'obtiendront rien de plus en cas de malchance ou quand ils seront dans le besoin.

Certes, j'espère que le gouvernement jugera opportun d'accroître sensiblement les versements au titre de la sécurité de la vieillesse par rapport aux paiements actuels car, comme je l'ai dit, je ne crois pas qu'il en coûte trop cher aux contribuables.

(Texte)

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, j'ai été très intéressé d'entendre le très honorable premier ministre (M. Pearson) déclarer à la Chambre qu'il projette, d'ici 1970, de devenir de plus en plus créditiste, en annonçant qu'en 1970 les pensions de vieillesse seront versées, sans enquête—remarque bien, sans enquête—à toute personne âgée de 65 ans et plus.

Or, c'est exactement ce que le Ralliement créditiste préconisait au cours des campagnes électorales de 1962 et 1963. A ce moment-là, les libéraux, qui tentent d'interrompre dans le moment, craignaient l'inflation; mais quand cela vient du premier ministre du Canada, il n'y a plus de doute que l'inflation n'est plus un danger.

Monsieur l'Orateur, nous appuyons le versement d'une pension de \$75 par mois à l'âge de 65 ans, mais comme le signalait tantôt l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qu'allons-nous faire de nos vieillards âgés de 65 ans d'ici 1970?

A ce moment-là, les pensions de \$75 ne seront probablement pas suffisantes. Pourquoi ne pas déclarer aujourd'hui que la pension de vieillesse est maintenant de \$75 par mois